

# Pour affichage et diffusion AVIS DE CONCOURS

## CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2012

### Inscription par Internet

du vendredi 13 janvier 2012 (12 heures),  
au mardi 7 février 2012 (17 heures, heure de Paris)

à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-amiens.fr/inscrinetATE>

☛ Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne sera admise en dehors de ces délais.

| DATE DE L'EPREUVE ECRITE | NOMBRE DE POSTES : |
|--------------------------|--------------------|
| Mercredi 14 mars 2012    | Non fixé à ce jour |

En vue de l'épreuve orale d'admission, **les candidats admissibles** établissent **un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**. Ce dossier doit être téléchargé sur le site du ministère. Il est disponible dès l'ouverture des registres d'inscription.

**Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être retourné par voie postale en recommandé simple en trois exemplaires au bureau des concours de la division des examens et concours du rectorat de l'académie d'Amiens, dans les huit jours à compter de la date de publication des résultats d'admissibilité, le cachet de la poste faisant foi.**

Si ce dossier est transmis après cette date (le cachet de la poste faisant foi), le candidat est éliminé et n'est pas convoqué à l'épreuve d'admission. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date (le cachet de la poste faisant foi) ne sera prise en compte.

Vous pouvez consulter la fiche métier (à savoir les conditions d'accès, les missions, l'évolution de carrière, la rémunération, les épreuves et le programme) sur le site de l'Académie d'AMIENS :

<http://www.ac-amiens.fr> rubrique « Recruter » puis « Administration, comptabilité, gestion et finances »